Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-14_7_107-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. André BELLEGUIC, Mme Marine JACOB, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, M. Ronan DANIEL, M. Erwan GARO, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, M. Mickaël LE BOHEC, M. Gilbert LARREGAIN, M. Laurent MORIN, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Samuel POTIER DE COURCY

Absents excusés :

- Mme Noëlle FABRE MADEC a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- Mme Sophie MAR a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Marine JACOB
- M. Henri DE FRANCESCHI a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Justine DESSEAUX a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- Mme Yolaine THEFAINE a donné pouvoir à M. Gilbert LARREGAIN
- Mme Carole LE PRIELLEC a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Mickaël STEPHAN

Date de convocation : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 24
  - Votants : 32

Madame Morgane LE ROUX a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N° 14
(2025/7/107) – DEMANDE D'INSCRIPTION DU "CIRCUIT DES ÉTANGS" AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)
RAPPORTEUR : DIDIER MAURICE

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-14_7_107-DE

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), géré par le conseil départemental du Morbihan, vise à valoriser et protéger les sentiers du département.

La commune souhaite valoriser le "circuit des étangs", un itinéraire existant de 1,3 km dont le départ se situe au Dôme. Ce circuit, entièrement situé sur le domaine public, ne nécessite aucune convention de passage avec des propriétaires privés. Il est proposé de solliciter son inscription au PDIPR afin de reconnaître officiellement sa valeur et d'engager les aménagements nécessaires pour améliorer son accessibilité.

L'aménagement de ce circuit poursuit un double objectif :

- **Développer une offre de mobilité inclusive** : Les travaux visent à rendre le parcours accessible à tous les publics, notamment les personnes à mobilité réduite (PMR), les familles avec poussettes et les jeunes enfants. Les aménagements (pentes faibles, matériaux adaptés, mobilier spécifique) seront conçus pour se conformer aux critères du label "Tourisme et Handicap", auquel la commune pourra prétendre à terme.
- **Etoffer les liaisons douces et chemins de randonnée** : Ce parcours de courte distance s'intègre parfaitement en complément des chemins du centre-ville et des chemins de Petite Randonnée (PR) déjà inscrits au PDIPR.

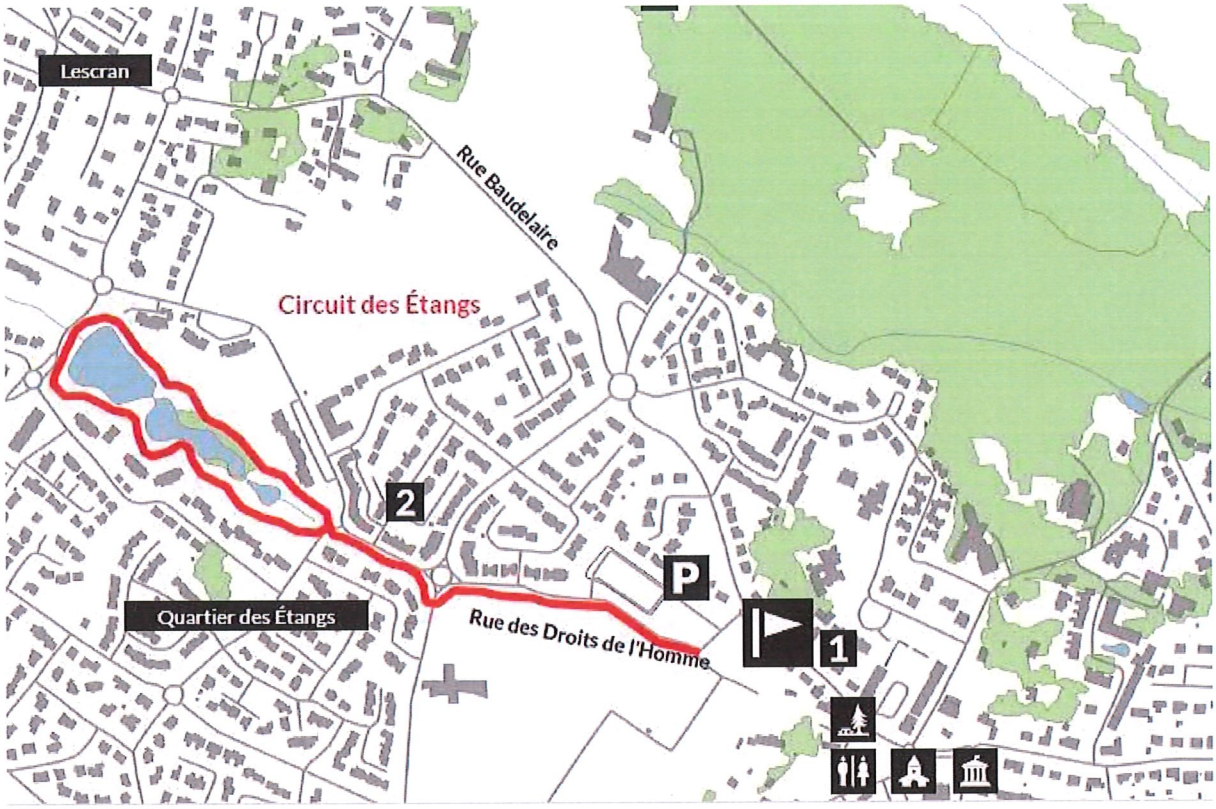
L'estimation technique et financière des travaux est actuellement en cours. Le plan de financement intègrera ces deux dispositifs de subvention majeurs pour lesquels le projet est éligible :

- Le conseil départemental peut octroyer une aide à hauteur de 50 % du montant des travaux pour les aménagements garantissant l'accessibilité PMR.
- Parallèlement, dans le cadre de son schéma touristique, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération subventionne ce type de projet à hauteur de 45 %, avec un plafond de 20 000 €.

Ces aides combinées représentent une opportunité significative pour la commune de réaliser un aménagement qualitatif à un coût maîtrisé.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-14_7_107-DE

PLAN DU CIRCUIT DES ETANGS



DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les critères du Conseil Départemental du Morbihan pour classer un chemin au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

VU le schéma touristique de Golfe Morbihan - Vannes agglomération et le dispositif de soutien aux communes pour les travaux d'aménagement des chemins de randonnée,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de créer des chemins accessibles à tous les usagers,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Transitions »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 : **SOLLICITE** l'inscription du circuit des étangs au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du conseil départemental du Morbihan

Article 2 : **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 18 décembre 2025

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Morgane LE ROUX

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890